



## VITICULTURE

N°8 – 22 juillet 2016

### A RETENIR

**Flavescence dorée** : 3<sup>ème</sup> traitement obligatoire

**Oïdium** : phase de sensibilité décroissante

**Vers de la grappe** : début des pontes et des éclosions de 3<sup>ème</sup> génération

### • STADES PHENOLOGIQUES

Dans la majeure partie des situations, le stade L « fermeture de la grappe » est dominant.

La véraison est visible sur Niellucciu dans la plupart du vignoble Corse, sur Pinot Noir en Côte Orientale et Biancu Gentile en Balagne. Quelques baies commencent également à vérer sur Sciaccarellu et Vermentinu dans le Sud de l'île.



Stade L «Fermeture de la grappe»



Stade M «Début véraison»



Stade M « Mi - véraison »

### • MILDIU

**Observations** : Les nouveaux symptômes sont rares, quelques taches éparses ont été repérées sur Niellucciu, hors réseau de référence, à Figari ainsi qu'à Ajaccio en zone humide (proximité rivière). Ailleurs, les foyers signalés les semaines précédentes ont séché.

Des orages ont eu lieu entre le 14 et le 15 juillet. Les stations météorologiques ont recensé 10 mm (Ghisonaccia, Migliacciaro, Aghione, Tallone) à 20 mm (Aléria, Campoloro) pour les maximales, et moins de 5 mm ailleurs (Borgo, Patrimonio, Porto-Vecchio, Folelli). Ces pluies ont pu entraîner des contaminations repérables dès à présent.

**Evaluation du risque** : moyen en cas de pluies sur parcelles avec symptômes, faible sur les parcelles sans symptôme.



### SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Maladies du bois

Autres

Flavescence dorée

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CRVI

**Rédacteur** : Gilles Salva

**Structures partenaires** :  
CA2B, SCA UVIB, domaine Comte Peraldi, Clos Landry, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, CAP, CANICO.

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : CRVI de Corse,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

## • OÏDIUM

**Observations** : Les parcelles touchées par l'oïdium au début du mois sont maintenant en voie de guérison.

La semaine dernière, de nouvelles attaques de faible intensité se sont produites :

- à Sartène sur des parcelles de Vermentinu, Sciaccarellu et Cinsault,
- à Ajaccio sur Sciaccarellu,
- à Patrimonio sur Niellucciu.

**Evaluation du risque** : Le risque de sensibilité diminue à partir du stade véraison. En revanche, lorsque les grappes sont déjà atteintes à ce stade, le champignon peut continuer à évoluer.



Oïdium sur grappe

## • VERS DE LA GRAPPE

**Observations** : Des larves et des perforations de 2<sup>ème</sup> génération ont été observées sur des parcelles de référence de Muscat à petit grain (Bravone) et de Vermentinu (Tallone). Les niveaux d'attaque sont néanmoins peu préoccupants.

D'après la modélisation, les pontes de la 3<sup>ème</sup> génération ont déjà débuté en secteurs précoces (Porto-Vecchio/Figari, Balagne, Ghisonaccia, Tallone), les premières éclosions étant prévues ce weekend. Ailleurs, le début des pontes est annoncé à partir de ce week-end, et les premières larves à la fin du mois. Il faut rappeler que les perforations de baies dues aux chenilles de 3<sup>ème</sup> génération constituent une porte d'entrée à la pourriture grise.

**Evaluation du risque** : il est difficile de prévoir le niveau de population de cette génération, et à ce jour l'observation des pontes est primordiale.

Le risque est élevé dans les parcelles habituellement concernées par ce ravageur.



Perforation de baie

## • MALADIES DU BOIS

**Observations** : De nouveaux cas d'apoplexie ont été signalés, et plus particulièrement sur jeunes vignes. De manière générale, aucun cépage n'est épargné.

Il est conseillé de procéder dès maintenant à un marquage des ceps atteints afin de les repérer plus facilement, lors de la taille (élimination des bois morts).

## • AUTRES

- Les orages du 14 et du 15 juillet ont été localement accompagnés de grêle de Casaperta à Aléria, et de manière plus modeste à Tallone. Dans l'ensemble, les dégâts ne sont pas préjudiciables à la récolte.
- Des symptômes de grillure sont parfois marqués (Minustellu à San Giuliano, Niellucciu à Aléria et Patrimonio). Les populations de **cicadelles vertes** sont de plus en plus importantes dans la plupart des régions viticoles, de nouvelles manifestations de grillures pourraient apparaître dans les semaines qui suivent.

- En Balagne, des signes d'**échaudage** apparaissent sur Biancu Gentile et pourraient s'intensifier jusqu'à la récolte.

## MALADIE DUE A UN ORGANISME NUISIBLE REGLEMENTE

### • FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie provoquée par un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoïdeus titanus*.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûttement des bois).

En Haute-Corse, un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral disponible à l'adresse suivante :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/La-flavescence-doree>

Consulter également le site de la FREDON Corse :

[Arrêté préfectoral](#)

[Aménagement de lutte](#)

Pour connaître la liste de produits autorisés pour le traitement de *Scaphoïdeus titanus*, consulter le site :

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/usa/12703119.htm>

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 23 Juillet	Dimanche 24 Juillet	Lundi 25 Juillet	Mardi 26 Juillet	Mercredi 27 Juillet	Jeudi 28 Juillet	Vendredi 29 Juillet	Samedi 30 Juillet
<b>Haute Corse / Corse du Sud</b>								
	Température en baisse ; retour du soleil en fin de journée	Temps orageux ; température ne baisse.	Retour du beau temps ; vent modéré sur les extrémités	Temps ensoleillé		Beau temps		

## LIENS UTILES

- Stations météo de la Fredon Corse : <http://217.128.40.198:8080/projet%20meteo%20v3/source/indexv3.php>
- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessus.

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

**Actualité** : Au 13 juillet 2016, 268 foyers sont répertoriés dont 248 en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 179 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 26 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.